

Délibération n°2024-39

Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 5

Objet : Attribution d'une subvention "Ma prime vélo" aux administrés de la communauté de communes

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 29 mars 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 20 Pouvoirs : 7 Suffrages exprimés : 27

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Karima COEURET ; Emmanuel LUTHRINGER ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE ; Christian CHIAPELLA.

Étaient représentés :

M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT
Mme Sylvie SAMBAIN donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Michel CHAPUIS donne procuration à Mme Caroline MASPER
Mme Aurélie ANNEQUIN donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Lisa ISIRDI donne procuration à M. Geoffroy GONZALEZ
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER

Absents excusés :

Michel DALMASSO, Sylvie SAMBAIN, Michel CHAPUIS, Aurélie ANNEQUIN, Lisa ISIRDI, Stéphane DERRIVES, Nadine CURNIER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Caroline MASPER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et en particulier l'article B relatif à la compétence exercée à titre supplémentaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et en particulier l'article C relatif à la compétence facultative en matière de soutien au transport collectif sur le territoire ainsi qu'aux mobilités douces,

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20240404-39-2024-DE
Date de réception préfecture : 28/05/2024

CONSIDERANT que dans le cadre du dispositif « *Petites Villes de demain* », la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure a signé le 26 janvier 2024 une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire et qu'à ce titre elle porte une démarche de revitalisation intercommunale comportant plusieurs axes dont la mobilité durable,

CONSIDERANT que la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure est soucieuse de s'engager dans le développement des mobilités douces et actives sur son territoire et qu'elle souhaite encourager les déplacements décarbonés à travers les déplacements à vélo,

CONSIDERANT que le coût financier peut être un frein pour l'acquisition d'un vélo pour certains administrés,

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver l'instauration d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo mécanique ou à assistance électrique (neuf ou d'occasion) ou d'équipement électrique d'un vélo musculaire, intitulée « Ma prime vélo », destinée aux administrés de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;
- De valider le montant de la subvention s'élevant à 40% du prix d'achat TTC du vélo plafonné à 500 € ;
- D'approuver le projet de convention ci-annexé définissant les modalités et conditions d'attribution de « Ma prime vélo » établi entre le bénéficiaire et la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure ;
- D'approuver le montant de l'enveloppe budgétaire allouée à cette opération s'élevant à 15 000 € pour l'année 2024 ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (C. FELLER,
A. DE RUFFRAY, N. CURNIER
(pouvoir à C. FELLER)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 12 AVR. 2024